

NOTES POUR L'ALLOCUTION DE M. DENIS DESAUTELS,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, À L'ASSEMBLÉE  
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE  
LE 16 MARS 2010, À 9H30  
AU MONUMENT-NATIONAL, À MONTRÉAL

**Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels**

Dans ce communiqué, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, faire des énoncés prévisionnels, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prévisionnels incluent mais ne sont pas limités à des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prévisionnels qui apparaissent dans ce communiqué sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et ses résultats d'exploitation à la date et pour les périodes terminées aux dates indiquées, et pourraient ne pas être adéquates à d'autres fins. Les énoncés prévisionnels sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prévisionnels sont fondés sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prévisionnels ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prévisionnels sont raisonnables, elle ne peut assurer que ces attentes s'avèreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prévisionnels pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prévisionnels, en raison de divers facteurs significatifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés financiers, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la concurrence, les cotes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique.

La Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque divergent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter les documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prévisionnels, écrits ou oraux, émis par elle-même ou en son nom, sauf dans la mesure requise par la réglementation en valeurs mobilières.

NOTES D'ALLOCUTION

DE DENIS DESAUTELS

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BANQUE LAURENTIENNE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

DES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE LAURENTIENNE

LE 16 MARS 2010

**M. DENIS DESAUTELS**

**PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES – 16 MARS 2010**

---

Chers actionnaires,  
Mesdames, Messieurs,  
Ladies and Gentlemen,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir ici, aujourd'hui, pour présenter les résultats financiers de la Banque Laurentienne du Canada, qui constituent les meilleurs résultats à vie de l'organisation. Dans le contexte financier et économique très particulier que nous avons connu l'année dernière, de tels résultats historiques sont d'autant plus impressionnants.

Le conseil d'administration est très satisfait de cette performance, qui se manifeste par l'augmentation de la rentabilité, de l'efficacité et par une croissance soutenue. Par surcroît, nous sommes heureux de constater avec quelle détermination l'équipe de direction bâtit de solides assises, jour après jour, et pave la voie au développement de la Banque à long terme.

Ces résultats sont en effet le résultat de multiples actions entreprises par la direction, qui ont été déployées avec doigté afin d'atteindre un bon équilibre entre la nécessité de changement de culture et l'accroissement de la rentabilité, d'une part, et le respect des valeurs intrinsèques sur lesquelles l'entreprise a bâti sa réputation, d'autre part.

À la Banque Laurentienne, ce sont notamment la passion du client et la volonté réelle d'assumer nos responsabilités corporatives qui ont forgé l'entreprise. C'est un grand art que de réussir à tout marier, et je salue à ce chapitre M. Robitaille et son équipe de direction qui parviennent à le faire. Nous avons le privilège de pouvoir compter sur une direction très compétente, à qui j'aimerais réitérer toute notre confiance.

La crise que nous avons vécue a aussi mis à nouveau en lumière l'importance pour les organisations publiques de se doter de règles de gouvernance solides. L'attention portée à la gouvernance n'est pas nouvelle à la Banque Laurentienne et le conseil d'administration lui accorde infailliblement le statut de priorité. Depuis de nombreuses années, nous nous faisons un point d'honneur d'agir avec la plus grande transparence; nous travaillons en étroite collaboration avec la direction de la Banque pour bien comprendre les enjeux d'affaires ainsi que les particularités des opérations, tout en maintenant le recul nécessaire afin d'exercer un bon jugement.

Les conseils d'administration doivent tous trouver des solutions pratiques et logiques pour préserver les intérêts des actionnaires, en tenant compte des particularités de leur industrie. Dans le secteur bancaire, la gestion des risques est au cœur des préoccupations. Le comité de gestion des risques de votre conseil a continué d'exercer une grande vigilance à l'égard de l'ensemble des risques pouvant affecter les affaires de la Banque, et notamment des systèmes et des pratiques mis en place pour bien gérer ces risques. Le comité s'est intéressé de façon plus particulière cette année aux risques de crédit. La bonne tenue des portefeuilles de prêts de la Banque au cours de l'exercice témoigne du bien-fondé de l'approche prudente adoptée par la Banque.

Nous continuerons d'accorder beaucoup d'importance à ces aspects, particulièrement dans le contexte où il semble que les événements des deux dernières années dans le secteur financier à l'échelle mondiale donneront lieu à un encadrement accru de la part des autorités règlementaires dans les pays qui sont

membres du comité de Bâle. Compte tenu de la solidité qu'a démontré le secteur bancaire canadien lors de cette crise et le modèle qu'il constitue sur la scène internationale, il est important que nous puissions préserver les bonnes pratiques de notre industrie sans toutefois compromettre son développement.

L'assemblée que nous tenons aujourd'hui donnera lieu au premier vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants de la Banque. Il m'apparaît donc important de prendre quelques minutes pour en discuter.

La rémunération est un sujet auquel nous avons toujours accordé beaucoup d'importance, si bien qu'au fil des ans, nos programmes se sont raffinés d'année en année. La gestion de la rémunération est un art qui est très difficile à maîtriser. Nous sommes cependant convaincus que les programmes en place rencontrent à la fois les objectifs des actionnaires, de la Banque et des dirigeants. Nos gestes en matière de rémunération sont posés à la lumière de notre politique de rémunération, dont les objectifs sont les suivants :

- favoriser l'alignement des intérêts de la haute direction avec ceux des actionnaires;
- favoriser la transparence quant à la rémunération;
- attirer et retenir des dirigeants compétents et motivés;
- établir une rémunération compétitive liée à la performance de la Banque; et
- respecter les principes d'équité interne, externe et individuelle.

Parmi les points forts de nos programmes, j'aimerais mettre en lumière trois éléments en particulier.

- Tout d'abord, il est important de dire que 50 % des primes annuelles doivent obligatoirement être converties en unités d'actions restreintes et ne pourront être encaissées que 3 ans plus tard, c'est-à-dire que la moitié de la prime annuelle doit être réinvestie dans la Banque pour au moins 3 ans.

- Deuxièmement, les programmes de rémunération des dirigeants ne rémunèrent pas uniquement les performances passées de la Banque, mais encouragent fortement l'atteinte des résultats futurs. En effet, une partie importante de la rémunération d'une année ne pourra être totalement acquise que si la Banque performe conformément aux objectifs fixés par le Conseil dans les 3 années futures.
- Finalement, une partie significative de la rémunération de la haute direction est reliée aux fluctuations du cours de l'action, en plus d'être en partie reliée à des objectifs de performance à long terme de l'organisation.

Nous croyons donc que les choix que nous avons faits en la matière sont judicieux. Nous espérons que vous serez arrivés à la même conclusion, à la lecture des informations détaillées qui ont été présentées dans notre circulaire d'information. Les discussions du comité Ressources humaines du Conseil, présidé par madame Isabelle Courville, ont été largement consacrées cette année aux questions de rémunération. Le comité Ressources humaines ainsi que tous les membres du conseil d'administration, sont satisfaits des programmes de rémunération de la haute direction, que nous considérons être justes et raisonnables.

Dans un autre ordre d'idées, M. Pierre Michaud a quitté le conseil d'administration au cours de l'année, après y avoir siégé pendant près de vingt ans. J'ai personnellement travaillé très étroitement avec M. Michaud. Son jugement sûr et ses vastes connaissances ont été des atouts précieux dont nous avons grandement bénéficié tout au long de ces années. Je tiens donc à le remercier très sincèrement pour son apport.

Mme Marie-France Poulin a pris la relève de M. Michaud. Reconnue pour son dynamisme, Mme Poulin a une vaste expérience à la direction d'entreprises. Nous sommes persuadés que les travaux du conseil bénéficieront de son expertise et de sa vision.

Avec la nomination de Mme Poulin, la Banque Laurentienne compte dorénavant cinq femmes parmi les 13 membres de son conseil d'administration, soit la plus forte représentation féminine de l'industrie bancaire canadienne. Nous sommes très fiers de cette représentativité au sein du conseil.

Les hommes et les femmes qui composent notre conseil d'administration ont de très solides expériences et leurs compétences sont largement reconnues. Les travaux du conseil se trouvent définitivement enrichis par la diversité des profils de nos membres. Je profite de l'occasion pour les remercier pour leur excellent travail.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui participent quotidiennement au développement de la Banque – nos 3 500 employés, et à les assurer de sa reconnaissance et de son soutien.

J'inviterais maintenant le président et chef de la direction de la Banque, M. Réjean Robitaille, à venir vous adresser la parole. Réjean, à vous la parole.